

Domaine Santé

Filière physiothérapie

Limitations d'activités en lien avec le système cardio-respiratoire
Observer, analyser & évaluer les limitations d'activités en lien avec l'encombrement

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.1009.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☐ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »

Rôle expert-e

- **A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- **A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- **A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.

Rôle de communicateur-trice

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/ clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

Rôle d'apprenant-e et de formateur-trice

- **F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Développer et mettre en situation les compétences d'évaluation cardio-respiratoire
- Développer des compétences de raisonnement clinique permettant la génération d'hypothèses autour de situations cliniques variées
- Expliquer et identifier les mécanismes physiopathologiques influençant la clairance muco-ciliaire dans différents contextes
- Mettre en œuvre des techniques d'aide au désencombrement avec assistance manuelle et /ou instrumentales
- Identifier ses besoins d'apprentissage et la littérature scientifique pertinente répondant à ceux-ci

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Fondements et savoirs : physiologie respiratoire, clairance muco-ciliaire, éléments de pharmacologie pertinents pour la pratique physiothérapeutique, troubles respiratoires du sommeil, HTAP
- Evaluation : évaluation cardio-respiratoire, clairance muco-ciliaire, toux, gazométrie.
- Interventions : oxygénothérapie conventionnelle, désencombrement manuel et instrumental, drainage autogène, Active Cycle Of Breathing, atelier désencombrement, spirométrie incitative, désencombrement mécanique : In/exsufflateur
- Raisonnement clinique : atelier raisonnement clinique cardio-respiratoire, génération d'hypothèse dans un contexte post-opératoire.
- Recherche : EBP du désencombrement, lecture et analyse critique d'article design interventionnel.
- Outils et innovations technologiques : désencombrement instrumental et désencombrement mécanique.
- Prévention : prévention de l'encombrement et des exacerbations, patients partenaires.
- Relation et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmission de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Enseignement à distance ☐
- Enseignement présentiel interactif ☒
- Enseignement co-modal ☐
- E-learning ☒
- Cours pratiques ☒
- Cours théoriques ☒
- Pratiques simulées ☐
- Travail personnel ☒
- Travail personnel dirigé, travaux de groupe ☒
- Autres ☐

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentsiels). Toute absence doit être annoncée et compensée.

En cas d'absence, le responsable de module peut décider d'une compensation adaptée aux objectifs pédagogiques.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen oral (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1), type ECOS
- Examen écrit (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)

Si toutes les parties de l'évaluation A et B sont supérieures ou égales à 3.5 : calcul de la moyenne avec application des coefficients attribuant une note au module allant de Fx à A

Si une ou plusieurs parties de l'évaluation A et/ou B sont inférieures à 3.5 : le module est évalué à F, même si la moyenne est supérieure ou égale à 4.0

- Période : semaine 27 de l'année civile 2026

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent également être respectées pour que le module puisse être validé.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités :
 - les parties du module ayant obtenu une note entre 3.5 et 3.9 font l'objet d'une remédiation
- Période : semaines 35-36 de l'année civile 2026
 - En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
 - En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Pascal Weber

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 8 décembre 2025 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière